

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c.	Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 »	13 »
Trois mois, — . . .	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir,	Omnibus.
4 — 35 — — —	Express.
3 — 36 — — —	matin, Poste.
9 — 04 — — —	Omnibus-Mixte.

DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir, Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin,	Express.
11 — 25 — — —	Omnibus.
5 — 31 — — —	soir, Omnibus-Mixte.
9 — 57 — — —	Poste.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin,	Omnibus-Mixte.
7 — 52 — — —	Omnibus-Mixte.

PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

S. Exc. M. le président du Corps législatif a prononcé, à la séance du 13 janvier, le discours suivant :

Messieurs,

Le discours de l'Empereur me laisse peu de chose à vous dire, et je craindrais même, en commentant ses nobles paroles, d'en affaiblir l'impression. Vous avez tous été, j'en suis certain, profondément touchés et reconnaissants des sentiments que le souverain a exprimés au Corps législatif. L'espoir que l'Empereur met en vous ne sera pas déçu. Vous ne perdrez pas de vue, durant cette session, que votre attitude et votre langage exerceront une influence considérable sur les dispositions et l'esprit des électeurs.

Vous avez, pendant ces cinq dernières années, soutenu le gouvernement comme un corps politique sensé doit le faire; vous lui avez prêté un concours dévoué, sans faiblesse. Tout esprit impartial qui comparera le bilan de vos droits et de vos prérogatives au début de cette législature avec celui d'aujourd'hui; quiconque énumérera les lois qui ont été modifiées ou retirées par votre loyale influence, sans crise et sans secousse, ne se refusera pas à reconnaître que votre rôle a été d'autant plus efficace et utile, qu'il a été conciliant et modéré, et que cet échange de confiance et de concessions entre le souverain et vous est à l'honneur et à la gloire des deux pouvoirs et au profit de tous les grands intérêts du pays.

« Espérons aussi que le pays, dans sa sagesse, prolongera cette situation qui fait de la Constitution une œuvre inattaquable, parce qu'elle est perfectible, et qui, en favorisant l'établissement graduel de la liberté, assoit d'une façon impérieuse les fondements de la dynastie impériale. » (La France.)

REVUE DES JOURNAUX.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* : « Le discours de Sa Majesté est destiné à rencontrer dans le pays les sentiments d'approbation et de sympathie unanimes avec lesquels il a été accueilli tant par les grands corps de l'Etat que par le nombreux auditoire qui assistait à cette solennité. »

« L'exposé de la situation de l'Empire, qui sera distribué aux Chambres, est accompagné d'un recueil de documents diplomatiques sur les affaires étrangères. »

M. Paulin Limayrac s'exprime ainsi, dans le *Constitutionnel* :

« Montesquieu a dit du grand historien romain, qu'il abrégait tout parce qu'il voyait tout. Nous ne connaissons pas de meilleure définition des discours de l'Empereur. Cette parole auguste, si aimée en France, si écoutée en Europe, dissipe toutes les obscurités, et en même temps qu'elle porte la lumière dans tous les esprits, elle fait pénétrer la confiance dans tous les cœurs. »

Nous lisons dans le *Journal des Débats*, sous la signature de M. Weiss :

« Ce n'est point à l'ouverture d'une session qui doit être la dernière pour le Corps législa-

tif, que l'Empereur pouvait tracer le programme de la politique du gouvernement français pour l'année qui va s'ouvrir. Il était donc naturel qu'il se montrât plus soucieux de retracer l'histoire de la période qui finit, que de nous éclairer sur un avenir auquel les députés actuels ne peuvent concourir que par un renouvellement de leur mandat. Il y a cependant une disposition d'esprit qui a inspiré toute cette revue du passé et qui est, ce nous semble, un indice de la situation que compte prendre le gouvernement de l'Empereur. Le goût de la paix perce à chaque ligne, si bien que les guerres finies et l'expédition du Mexique elle-même, ne sont présentées ici que comme des accidents qui n'impliquent point un système. »

Le journal *la France* résume, en ces termes, ses appréciations :

« L'Empereur, fait observer M. Bonnin, a parlé comme la France pense. L'opinion se retrouvera dans son discours; elle se retrouvera avec tous ses instincts d'ordre, avec toutes ses aspirations vers le progrès, avec sa juste attente de l'amélioration de nos institutions publiques, avec son légitime orgueil de notre gloire nationale, avec sa confiance dans un avenir lié désormais à une dynastie qui n'a vaincu la révolution que pour organiser la liberté. »

L'Union estime que le discours de la couronne se montre, à l'égard des questions extérieures, d'une sobriété qui laisse place à toutes les controverses.

« Il n'est fait d'allusion aux affaires d'Italie que par une phrase, et encore cette phrase

paraît destinée, écrit M. de Riancey, plus à résumer les cinq années écoulées qu'à fournir le programme des résolutions de l'avenir. Ainsi, autant que nous pouvons en juger, la lice des discussions reste tout ouverte; et ce sera aux débats de l'adresse et aux discours des ministres orateurs à porter une plus ample lumière sur les points qui, à bon droit, tiennent les esprits en suspens. »

Le *Monde* renvoie à demain, sans doute, ses appréciations des paroles de l'Empereur,

La *Nation* réserve également son opinion qui, d'ailleurs, ne peut qu'être que de tous points favorable; mais elle emprunte à l'exposé de la situation de l'Empire, pour les mettre sous les yeux de ses lecteurs, les documents relatifs aux affaires étrangères.

Le *Siècle* se contente, aujourd'hui, aussi de la publication du discours impérial.

Le *Pays* trouve dans ce discours des arguments à l'appui de ses prévisions :

« La session sera calme, dit M. Léonce Dupont, parce que le calme est rentré dans les esprits. » — Havas.

Le traité de commerce qui se négocie entre la France et l'Italie, paraît avoir triomphé des difficultés qui en ont si longtemps retardé la conclusion. C'est, du moins, ce qu'affirme un journal de Francfort, l'*Europe*, qui parle du prochain retour à Paris de M. Scialoja, chargé, par le gouvernement italien, de mener à bonne fin cette importante affaire.

La commission parlementaire d'enquête sur le brigandage est arrivée à Naples. C'est pour

FEUILLETON.

LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

Mais lorsqu'on reprit le cabestan, on éprouva aussi peu de succès qu'à la première tentative. Placée sur un fond de sable mêlé de vase grise et de petits coquillages, par conséquent de peu de tenue, l'ancre n'avait pu engager ses pattes assez profondément, et par suite de la façon dont on l'avait transportée, son joiil était à découvert; il n'y avait pas six mètres d'eau. Elle n'offrit donc que fort peu de résistance, il devenait nécessaire d'avoir recours à d'autres moyens.

On prit le parti d'alléger la frégate. Dans la cale étaient rangées un certain nombre de pièces à eau; il était impossible de les remuer; on les défonça et tout le monde se mit aux pompes. C'était à qui aiderait l'équipage dans cette pénible besogne. Un instant M. d'Esparville lui-même vint travailler avec nous. Depuis longtemps M. Kummer y était. Durant ce temps-là, les officiers étaient en conseil chez M. de Chaumareys. On ne connaissait rien encore de leurs résolutions de la veille, et, vers le soir, on avait murmuré tout haut.

« Quelques paroles bienveillantes avaient suffi pour faire prendre patience à l'équipage, et les nouveaux dangers contre lesquels on eut à lutter plus tard étaient venus suspendre à plusieurs reprises la recrudescence de cette sourde agitation. »

Mais quand la chaloupe fut de retour, quand l'eau commença de diminuer dans la cale sans aucune amélioration apparente pour la situation du navire, le mécontentement reprit le dessus. On cessa de travailler; la révolte éclata.

— Le commandant a perdu la frégate, criait l'un, c'est bien le moins qu'on nous dise ce que l'on compte faire pour sauver les hommes.

— Trouve de l'air! ajoutait Charlot, lorsque nous étions en campagne sur la terre ferme, et qu'un danger menaçait le régiment, les officiers ne se cachaient pas, bien au contraire.

— Qu'ils se montrent! nous voulons les voir au moins! le commandant! le commandant! . . .

Et l'on se pressait devant la porte de la cabine.

Elle s'ouvrit enfin, M. de Chaumareys parut.

— Ah! . . . ah! . . . gronda de toutes parts la foule amentée. . .

— Silence donc, bagasse! . . . cria par-dessus toutes les voix le sergent Charlot.

Le commandant voulut parler, mais il était tellement ému qu'il ne parvint à articuler que quelques paroles insignifiantes et fit signe au gouverneur du Sénégal de le remplacer.

On refusa d'abord d'entendre M. Schmaltz, c'est ainsi que se nommait le gouverneur. Je n'en ai pas encore parlé, je n'en parlerai pas davantage par la suite, car il ne joua qu'un rôle fort effacé dans le naufrage de la *Méduse*.

C'était un homme de haute taille, d'un aspect assez imposant; il avait surtout une voix très-forte qui put dominer le tumulte.

— Mes amis, dit-il, le salut de tous est assuré; votre commandant me charge de vous l'apprendre. Si tous nos efforts réunis n'arrivent pas à dégager la frégate, nous construirons un radeau pour gagner la côte.

— Un radeau! s'écrièrent plusieurs voix, et les embarcations? . . .

— Les embarcations ne sont pas suffisantes pour porter tout le monde.

— Alors, personne ne partira, répondirent les plus furieux; nous ne voulons pas de radeau.

Chose étrange, il semblait qu'un moment de répulsion faisait pressentir l'avenir.

— Ce radeau sera solidement construit; les embarcations d'ailleurs ne s'en sépareront pas; elles le traineront à la remorque.

Quelques antipathies se manifestèrent encore.

— Les vivres seront placés sur le radeau, poursuivit M. Schmaltz, tous les vivres, vous m'entendez bien! Aux heures des repas, les équipages des canots viendront y prendre leur ration. Vous n'avez donc pas la crainte qu'on vous abandonne. Voulez-vous encore une autre garantie? Il y a à bord de la frégate cent vingt mille francs appartenant à l'Etat; c'est sur le radeau qu'on placera ces cent vingt mille francs.

— C'est ça, interrompit Jacques Fauque, avouez que vous tenez plus à l'argent qu'à la vie des hommes: en voilà un moyen de nous inspirer la confiance.

A cette judicieuse riposte, le tumulte éclata de plus belle, et, par-dessus toutes les voix, on entendait cet arrêt souvent répété :

— Pas de radeau! pas de radeau!

— Cherchons donc alors à sauver la frégate, cria le gouverneur; redoublons tous d'efforts. Qu'on se remette aux pompes, qu'on jette les canons à la mer, que le bâtiment soit entièrement allégé! A la marée, demain matin, nous avons espérance de le sauver;

elle qu'un nouveau préfet, le marquis d'Afflito, Napolitain, a été nommé dans cette ville. le général La Marmora étant peu disposé à communiquer avec les membres d'une commission qui vient, en définitive, examiner et inspecter ses actes, et dont la nomination a été une mesure de défiance à son égard.

Le général La Marmora n'est pas d'humeur à subir l'interrogatoire de la commission d'enquête, comme le général Burnside qui s'est accusé avec une si patriotique humilité, devant une commission semblable, d'avoir été l'unique cause du désastre de l'armée fédérale. (La France.)

Les lettres de Naples annoncent que le député Ricciardi fait circuler une pétition demandant que Naples soit provisoirement choisie pour capitale. Beaucoup de commerçants et d'hommes du peuple donnent leurs signatures. Les classes élevées, jugeant la chose impossible, s'abstiennent. Les sénateurs et les députés napolitains ont tenu à Naples une réunion pour obvier aux dangers de la situation. L'évêque Sola et trois prêtres ont été retenus en prison comme conspirateurs. Les prélats Acciardi et Trama sont exilés en province. Le père Borghi a été remis en liberté mais il a reçu un passeport pour l'étranger.

L'administration a convoqué une association de prêtres libéraux dans le but de fournir des desservants aux paroisses dont les recteurs ont été éloignés pour cause d'hostilité au gouvernement.

On écrit de Rome, le 10, que la reine de Naples est attendue à la fin du mois. L'affaire Venauzi s'instruit. Trente personnes sont impliquées dans la conspiration.

Des gardes nationaux ont été envoyés dans l'Ombrie et les Marches à la poursuite des réfractaires. — Havas.

Une dépêche d'Athènes, en date du 10 janvier, nous apporte une nouvelle que l'on pouvait prévoir : c'est le parti de Grivas qui l'emporte au sein de l'Assemblée nationale.

Nos lettres de Berlin continuent à nous montrer la situation comme très-sérieuse. Il y a quelques jours, des agitateurs excités par le parti révolutionnaire ont insulté les voitures de la cour et poussé des cris contre les ministres.

La troupe a aussitôt réprimé cette tentative qui aurait pu avoir des conséquences graves si elle n'avait pas été immédiatement arrêtée. Le cabinet montre une grande énergie pour tenir tête à la situation. (La France.)

OUVERTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE DE 1865.

Lundi à une heure, l'Empereur a ouvert en personne la session législative dans la grande salle du palais du Louvre.

Une demi-heure avant l'arrivée de Sa Majesté, les grands corps de l'Etat, les députations et les personnes invitées occupaient les places qui leur étaient destinées.

Sur les degrés du trône se sont rangés les cardinaux, les ministres et les membres du conseil d'Etat.

En face du trône, à droite, se trouvaient le président, les vice-présidents du Sénat et les sénateurs; à gauche, le président, les vice-présidents du Corps législatif et les députés.

En arrière du Sénat et du Corps législatif se trouvaient placés des députations des grands officiers de la Légion d'Honneur, de la cour de cassation, de la cour des comptes, du conseil impérial de l'instruction publique, de l'Institut impérial de France, du clergé des différents cultes, le préfet de la Seine, le préfet de police, des députations du conseil municipal, du conseil de préfecture, etc.

Une partie de la galerie supérieure de droite était occupée par le corps diplomatique, et celle de gauche par les femmes des ministres et des membres du conseil privé, des maréchaux, des amiraux, des grands officiers de la couronne, et les autres dames de la cour.

Un peu avant une heure, Sa Majesté l'Impératrice, accompagnée de Son Altesse Monseigneur le Prince Impérial, est sortie du palais des Tuileries et s'est rendue au nouveau Louvre en voiture, à travers la haie formée par la garde nationale et la garde impériale. Sa Majesté a été reçue par les princes et les princesses de la famille impériale et, entourée de ses dames d'honneur, elle s'est rendue à la tribune qui lui était réservée à droite du trône.

Des cris répétés de : *Vive l'Impératrice ! vive le Prince Impérial !* ont accueilli l'arrivée de Sa Majesté et de Son Altesse Impériale.

En même temps, une salve de vingt-et-un coups de canon annonçait que S. M. l'Empereur quittait les Tuileries; comme S. M. l'Impératrice, il était en voiture escorté par les cent-gardes et un détachement de cavalerie de la garde.

Arrivée au pavillon Denon, Sa Majesté a mis pied à terre sous une vaste marquise, dressée pour la circonstance; elle a été reçue à son arrivée au Louvre par LL. AA. les Princes de la famille de l'Empereur ayant rang à la cour, et le cortège est entré dans la grande salle, salué par les acclamations de toute l'assemblée.

Sa Majesté s'est placée sur le trône, ayant à ses côtés :

S. A. I. Mgr le prince Napoléon;

LL. AA. Mgr le prince Louis-Lucien Bonaparte, Mgr le prince Lucien Murat, Mgr le prince Joachim Murat, et Mgr le prince Napoléon-Charles Bonaparte.

Puis, Sa Majesté a prononcé le discours que nous avons publié dans notre précédent numéro. (Idem.)

Nouvelles Diverses.

On lit dans *La France* :

Ainsi que nous l'avions fait prévoir, par décret impérial en date du 10 janvier, rendu sur le rapport du ministre des cultes, Mgr Darboy, évêque de Nancy, est nommé au siège archiepiscopal de Paris, vacant par le décès de S. Em. le cardinal Morlot.

L'opinion publique applaudira, dans le clergé et dans le monde religieux, au choix que vient de faire l'Empereur pour remplacer le très-regrettable cardinal Morlot sur un siège d'une aussi grande importance.

Mgr Darboy est un des prélats les plus éclairés de l'Eglise de France; comme prêtre, comme vicaire-général, comme théologien, comme évêque, il s'est constamment fait remarquer par un rare esprit de modération, une grande hauteur de vues, une intelligence profonde des besoins de notre temps, un caractère ferme, sachant résister à toutes les exagérations, à toutes les tendances extrêmes.

Mgr Darboy est âgé de cinquante ans. Né le 16 janvier 1815, à Fayl-Billot, dans la Haute-Marne, il fit ses études au séminaire de Langres, et fut successivement, dans son diocèse, vicaire à Saint-Dizier, près de Vassy, et professeur de philosophie, puis de théologie dogmatique au grand séminaire.

Mgr Parisis, alors évêque de Langres, ayant, en 1844, modifié la direction de son séminaire, l'abbé Darboy vint à Paris, où il commença par être aumônier au collège Henri IV. Mgr Affre, qui avait apprécié ses mérites, le nomma presque en même temps chanoine honoraire de Notre-Dame.

Sous l'administration de Mgr Sibour, dont il possédait toute la confiance, et qu'il accompagna à Rome en 1854, lors de la promulgation du dogme de l'Immaculée-Conception, il fut nommé premier aumônier du lycée Henri IV, vicaire général honoraire; puis, à la suite de brillants écrits pour défendre les principes hiérarchiques, vicaire-général titulaire, fonctions qu'il conserva sous Mgr Morlot, jusqu'à sa nomination à l'évêché de Nancy, en 1859.

Les quelques années qu'il a passées à Nancy compteront dans les annales de ce diocèse. Il y laisse les plus vifs regrets et les meilleurs souvenirs.

Mgr Darboy a publié différents ouvrages d'histoire, d'ascétisme et de controverse religieuse, où il révèle une grande étendue de connaissances et un remarquable talent d'écrivain.

On nous assure que, dans la dernière réception, qui a eu lieu le soir aux Tuileries, LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice se sont entretenus longuement avec Mgr Chigi, nonce du saint-siège, et qu'ils l'ont chargé de remer-

cialier le saint-père pour le discours si bienveillant et si cordial qu'il a prononcé le 1^{er} janvier, en recevant les officiers de l'armée française.

— Une circulaire de M. le ministre de la justice va, dit-on, être adressée aux magistrats des divers ressorts, afin d'y introduire les améliorations mises à exécution à Paris dans le but de remédier, autant que possible, aux inconvénients de la détention préventive.

— On a affiché dimanche, à la 8^e mairie de Paris, les publications préalables au mariage de S. Exc. François-Certain Canrobert, maréchal de France, sénateur, grand-croix de l'ordre de la Légion d'Honneur, chevalier grand-croix de l'ordre britannique du Bain, chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, grand-croix des ordres des Séraphins de Suède, de l'Éléphant de Danemark, du Lion et du Soleil de Perse, etc., etc., fils de M. Antoine-Certain Canrobert et de dame Angélique Niocel; avec M^{lle} Leila-Flora Macdonald, propriétaire, demeurant à Windsor, chez sa mère, fille de M. Allan-Ronald Macdonald, capitaine-major de l'armée d'Angleterre, aux Indes, et de dame Eliza-Anne Smith.

Chronique Locale.

Tout le monde à Saumur se rappelle cette magnifique voiture qui resplendissait du plus vif éclat à nos dernières foires et qui attirait chaque jour une foule nombreuse, avide de considérer une belle Normande, M^{lle} Isabelle, que contenait le véhicule. Peu s'en est fallu que nous n'ayons été les derniers à jouir d'un si beau spectacle, et sans la déception arrivée à une de nos compatriotes, personne n'eût plus considéré les beaux yeux de M^{lle} Isabelle. Mais ce qui nous afflige le plus, c'est la position faite à cette Saumuroise, agréée par le chef de l'établissement pour remplacer M^{lle} Isabelle, puis délaissée sans pitié dans la ville de Nantes. Heureusement, le tribunal Nantais a rendu justice à qui elle appartient, et Saumur conservera, il faut l'espérer, ses grrrrandes femmes!!!

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES.

Audience du 10 janvier.

Présidence de M. GUILLON.

Le comte et la comtesse de Rouil. — La belle Normande et la belle Saumuroise. — Engagement d'un phénomène domestique. — Dédit.

Depuis plusieurs années M. le comte de Rouil, pourvu de parchemins authentiques attestant sa naissance aristocratique et son droit au titre dont il se prévaut, parcourt la France et va de foire en foire montrer au public l'une des plus grandes dames de l'époque. Cette dame est la comtesse de Rouil en personne, plus

si vous voulez rentrer dans l'obéissance et vous remettre au travail, nous vous répondons du succès.

— Oui, nous vous en répondons, ajoutèrent à la fois M. Lapéère et M. Maudet, en s'avancant aux côtés de M. Schmaltz.

Quelque confiance qu'inspirassent ces deux officiers, on hésitait encore, tant le découragement était profond, tant la fatigue était grande. Il manquait à tous l'élan de la foi, de l'enthousiasme.

Pour ranimer les cœurs abattus, la Providence se sert quelquefois d'une jeune fille.

Marie d'Esparville s'élança tout à coup au-devant de la foule indécise et, l'air inspiré, les regards au ciel :

— Mes amis, dit-elle, ayez espoir en Dieu, mériterez qu'il vous sauve ! Il y a ici des femmes, des enfants, et vous ne pouvez pas les laisser périr ainsi. Remettez-vous à l'œuvre, et tandis que vous travaillerez, ils prieront.

Pois tombant à genoux et avec une entraînant fer-veur :

— Ayez pitié de nous, mon Dieu ! dit-elle.

Tous étaient vaincus, tous suivirent son exemple, tous s'agenouillèrent.

Les deux prêtres qui se trouvaient à bord et qui jusqu'à ce moment avaient partagé la démoralisation

générale, apparurent subitement à la voix qui venait de réveiller leur zèle, et commencèrent la touchante prière des matelots en péril :

— *Ave, Maris stella !*... Salut étoile de la mer.

Pas un front qui ne fût courbé maintenant, pas une voix qui ne répétait les saintes paroles, pas un cœur dans lequel ne grandit rapidement la force et l'espérance.

Mais l'inspiratrice de ce religieux mouvement, le dominait encore.

La tête rejetée en arrière, les cheveux au vent, les mains jointes, le regard perdu dans le ciel, jamais, non jamais, Marie d'Esparville n'avait été plus belle.

Déjà j'avais trouvé qu'elle avait une douce ressemblance avec les images qui représentent la Mère du Sauveur, cette ressemblance, en ce moment, était complète : oui, c'était la vierge Marie elle-même qui venait de descendre tout à coup sur le pont de la *Méduse* et qui nous disait à tous :

— Priez et travaillez... je suis avec vous !

Oh ! comme l'amour d'André Lambert me parut alors simple et naturel ! oh ! comme je compris qu'aimer une pareille femme et la perdre, c'était ne plus avoir qu'à mourir !

Tout le monde cependant s'était relevé. Tout le

monde se mit à l'œuvre avec une exaltation qui doublait le nombre et les efforts des travailleurs.

Cet élan se maintint jusqu'au soir. Une ancre à jet fut mouillée, et solidement cette fois, à une assez grande distance de la frégate. Les uns hâlaient, les autres viraient au cabestan; chacun s'employait de son mieux, chacun s'étudiait à l'obéissance et à l'activité.

Par malheur, il eût fallu du calme pour favoriser toutes ces manœuvres, et le vent soufflait avec force. La mer était grosse. On n'obtint que peu de résultats, et le découragement fut peut-être revenu dès ce soir-là, si les embarcations qui étaient allées sonder aux environs n'avaient rapporté l'assurance que, pour peu que le navire se relevât à la marée du lendemain, le chemin lui était possible encore vers le large. C'était du moins une espérance.

La nuit donna le signal du repos. Il y eut une prière à haute voix, puis un sommeil presque général; tout le monde était brisé.

Le lendemain, vers les quatre ou cinq heures du matin, la lutte recommença, mais sans plus de succès que la veille au soir.

On commença de désespérer, les murmures éclatèrent de nouveau. Vers midi, le désordre était à son comble; mais la faute en remontait surtout au défaut

de commandement. On avait oublié de préparer des rations; il n'y avait plus de repas réglé, chacun mangea ce qu'il put attraper. On enfouait les cloisons, on brisait les portes pour aller plus vite. Rien n'excite d'ailleurs comme la destruction; il y eut des soldats et des matelots qui commencèrent à piller les malles, d'autres s'enivrèrent. Toute espèce de travail avait cessé.

Ceux d'entre les officiers qui conservaient encore quelque influence cherchèrent à gourmander cette fatale torpeur.

— Que ferions-nous ? répondirent, sans même se relever, les hommes du meilleur vouloir.

— Il faut réparer à tout hasard les embarcations, il faut construire un radeau.

Ce mot qui était hasardé avec une sorte de crainte n'excita plus les mêmes antipathies que la première fois; on s'était habitué à cette idée.

Un plan, du reste, avait été dessiné par M. Schmaltz durant la journée de la veille et exposé à tous les regards. Il offrait de grandes garanties, et si l'exécution eût été conforme à ce modèle, si les promesses du gouverneur eussent été fidèlement remplies, sans nul doute tous les naufragés seraient arrivés à terre, et là, munie de vivres et de munitions,

connue sous le pseudonyme de la belle Normande, et qui attire en ce moment sur la place Bretagne, dans la voiture qui lui sert de salle de spectacle, une foule curieuse.

Mais on se lasse de tout, même des grands. M^{me} de Rouil, fatiguée des empresses dont elle se voyait l'objet, a songé à la retraite. Elle a voulu, à l'exemple d'Elleviou et de Féréol, quitter le théâtre de ses succès dans la force de l'âge, dans l'éclat de sa renommée et de ses charmes.

M. de Rouil y a consenti, à la condition cependant qu'une autre géante lui permettrait de continuer des pérégrinations fructueuses. On a cherché ce second phénomène et on l'a trouvé ailleurs qu'en Normandie, pays qui a peut-être donné le jour à la comtesse, laquelle trahit néanmoins par son accent une origine italienne. Comme un blason n'était pas de première nécessité sur les papiers de la candidate, M. le comte de Rouil, satisfait des qualités physiques d'une simple revendeuse de Saumur, aux formes métriques démesurément dilatées, s'est empressé de l'engager vers la fin du mois de décembre pour remplacer la géante démissionnaire.

Il importe ici de préciser les faits. Cette revendeuse, nommée Anne-Augustine Epagneul, veuve Fouillé, s'engageait à suivre partout son directeur :

- 1^o Comme femme de ménage ;
- 2^o Comme dame de compagnie ;
- 3^o Pour se faire voir à titre d'objet de curiosité ;

Le tout à raison de 150 francs par mois et du quart de la quête faite à la suite de chaque exhibition dans l'intérieur du véhicule directorial.

De son côté, le comte de Rouil s'engageait à payer à la future belle Saumuroise, ses bains, frais de maladie, de blanchissage et de transport. Il lui promettait en outre de se conduire avec elle en bon père de famille, et stipulait pour plus de garantie qu'elle ne pourrait sortir que le soir, après le spectacle et au lever de l'aurore, sous la garde chevaleresque et paternelle de son directeur.

Pour donner plus de poids à cet engagement, les contracteurs avaient stipulé un dédit de 500 fr. payable par celle des deux parties qui manquerait à ses obligations.

Tout paraissait ainsi convenu à la satisfaction de M. et de M^{me} de Rouil et de leur pensionnaire. Celle-ci fut installée en tiers dans la case roulante ; mais la comtesse de Rouil ne put sans doute supporter la pensée qu'une étrangère allait hériter d'une partie des avantages anciennement réservés à sa haute position. La belle Saumuroise ne parut pas même devant le public comme doublure, et, le 6 janvier, M. le comte de Rouil congédiait en sa personne sa domestique, sa dame de compagnie et sa géante en expectative.

La dame Epagneul endura toutes les angoisses d'un phénomène en disponibilité. Après avoir demandé un gîte qui lui fut difficilement accordé, vu le complet dénûment de l'ex-revendeuse, elle demanda un huissier, qui instrumenta en son nom et assigna le comte de Rouil en paiement du dédit de cinq cents francs pour avoir sans motif congédié la belle Saumuroise, et en paiement des appointements de ladite dame.

A l'audience, les incidents curieux de cette affaire ont excité une vive hilarité.

M^e Ménard, avocat de la dame Epagneul, veuve Fouillé, a raconté les vicissitudes de sa pauvre cliente, et a conclu aux fins de l'assignation.

M^e Gaulé, au nom de M. le comte de Rouil, qui était à l'audience et portait une épinglette surmontée de la couronne comtale, reconnaît que, comme phénomène et objet de curiosité, la veuve Fouillé n'a encouru aucun reproche, puisqu'elle n'a jamais subi à ce titre l'examen de la foule. Il ajoute qu'elle a mécontenté M. le comte de Rouil par son insuffisance culinaire, par le peu de soin qu'elle apportait dans l'exercice de ses fonctions de femme de ménage, et par son peu de vivacité.

Le tribunal n'a pas accepté ce système de défense. Il a décidé que la veuve Fouillé avait été plutôt engagée en qualité de phénomène qu'en qualité de domestique, que cela résultait du chiffre de ses appointements, bien supérieurs en effet aux gages d'un simple cordon bleu, et des autres éléments de la cause ; que du reste il n'était pas prouvé que la plaignante fût une mauvaise ménagère, que le comte de Rouil ne formulait aucun grief contre la dame Epagneul, en tant qu'objet de curiosité, il avait sans motif sérieux congédié sa pensionnaire. En conséquence, il a condamné celui-ci à payer, et par corps, la somme de cinq cents francs, montant du dédit stipulé, et à régler les appointements échus avec dépens.

M. le comte de Rouil manifeste, en écoutant ce jugement, un désappointement visible ; mais il est probable que la comtesse, habituée à considérer les choses de plus haut, acceptera philosophiquement ce petit désagrément judiciaire. Il lui suffit de n'être point rapetisée à ses propres yeux et aux yeux des autres. Or, il ne s'agit ici que d'une légère somme d'argent à payer, et la faveur du public aidant, cela ne l'empêchera point de faire peindre et dorer son blason sur les panneaux de la voiture qui porte la belle Normande et sa fortune. (Phare de la Loire).

M. le préfet du département de Maine-et-Loire, officier de la Légion d'Honneur, vient de prendre l'arrêté suivant relatif à la clôture de la chasse :

Art. 1^{er}. La chasse sera close le vendredi 23 janvier courant, à la chute du jour, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire.

Toutefois, cette clôture est ajournée :

1^o Au dimanche 21 mars suivant, pour la chasse à courre, sans armes à feu, à cor et à cris ;

2^o Au dimanche 12 avril, pour la chasse du gibier d'eau sur les marais non desséchés, sur les étangs, fleuves et rivières, sous la condition que les chasseurs ne s'écarteront pas des berges ou francs bordés à plus de dix mètres.

En conséquence, à partir desdites époques, nul ne pourra chasser de quelque manière et au moyen de quelque procédé que ce soit, même sur ses propriétés, à moins qu'elles ne soient attenantes à une habitation et entourées d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins, non plus que vendre, acheter, transporter ou colporter aucune espèce de gibier, sans encourir les peines prononcées par la loi.

Art. 2. Il est interdit de prendre, ou détruire, ou mettre en vente les nids et les œufs d'oiseaux, autres que ceux des oiseaux de proie, à moins d'autorisations spéciales qui seraient accordées, s'il y a lieu, dans des intérêts scientifiques.

Art. 3. MM. les maires et adjoints, commissaires de police, officiers, maréchaux-des-logis et brigadiers de gendarmerie, gendarmes, gardes forestiers, gardes-pêche, gardes champêtres, gardes assermentés des particuliers et des employés des contributions indirectes et des octrois, veilleront, chacun en ce qui le concerne, à la stricte exécution des dispositions qui précèdent, et constateront les contraventions qui y seront faites, par des procès-verbaux qu'ils transmettront, sans délai, à M. le Procureur impérial de l'arrondissement où les délits auront eu lieu.

Les procès-verbaux des gardes, dans les 24 heures et à peine de nullité, devront être affirmés par les rédacteurs, devant le juge de paix ou l'un de ses suppléants, ou devant le maire ou l'adjoint, soit de la commune de leur résidence, soit de celle où le délit aura été commis.

Art. 4. Il sera payé aux gardes et gendarmes rédacteurs des procès-verbaux constatant des infractions à la loi du 3 mai 1844, qui auront donné lieu à condamnation, une gratification ainsi fixée par l'ordonnance royale du 5 mai 1845 :

- 8 fr. pour les délits prévus par l'art. 11 de ladite loi ;
- 15 fr. pour ceux prévus par l'art. 12 et l'art. 15, paragraphe 1^{er} ;
- 25 fr. pour ceux prévus par l'art. 15 paragraphe 2.

Art. 5. Sont maintenues les dispositions de notre arrêté du 24 septembre 1860, concernant la destruction des animaux malfaisants ou nuisibles, qui ne sont pas contraires à celles du présent arrêté, notamment l'article 11, permettant le colportage et la vente des lapins détruits à l'aide de furets et de bourses.

Art. 6. MM. les sous-préfets, maires et adjoints, M. le chef d'escadron commandant la gendarmerie, M. l'inspecteur des forêts et M. le directeur des contributions indirectes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté, qui sera inséré au Recueil des actes administratifs et au Journal du département, imprimé en placard, puis publié et affiché dans chaque commune, à la diligence de MM. les maires.

En préfecture, à Angers, le 6 janvier 1865.

L. BOURLON DE ROUVRE.

VILLE DE SAUMUR.
ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 6 décembre au 3 janvier.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS				
		1 ^{er} qual.	2 ^e qual.									
BOUCHERS.												
MM.												
1	Bernard.	1	3	»	»	»	»	11	17	»	17	21
2	Morisseau.	»	5	»	»	»	»	19	23	»	23	15
3	Touchet.	»	5	»	»	1	»	10	14	»	11	21
4	Poisson.	»	1	»	1	9	»	23	31	»	32	39
5	Groleau (1).	»	»	»	»	3	»	1	9	»	1	20
6	Lanier.	»	»	»	»	4	»	6	9	»	3	18
7	Corbineau (2).	»	6	»	»	6	»	20	29	»	15	57
8	Sechet (3).	1	4	»	»	1	»	12	19	»	14	28
9	Prouteau.	»	»	»	»	3	»	5	11	»	7	23
10	Chalot.	»	1	»	»	3	»	4	9	»	7	17
11	Pallu.	»	2	»	»	2	»	4	13	»	4	34
CHARCUTIERS.												
MM.												
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	3
2	Baugé.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	3
4	Milsonneau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15	3
5	Touchet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
6	Quantin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	7
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	3
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	7
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	3
10	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	4
11	Groleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3

- (1) Deux moutons refusés pour défaut de qualité.
- (2) Un bœuf refusé pour défaut de qualité.
- (3) Deux veaux refusés pour défaut de poids.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

La France vient d'acquiescer de M. de LAMARTINE, la propriété d'un manuscrit entièrement inédit et devant former le 4^e volume des CONFIDENCES, dont la publication a été un des événements littéraires de notre époque.

Ce volume renferme, comme les précédents, un épisode de la jeunesse de l'auteur, qui, par la grâce et l'intérêt du récit, rappelle les plus belles pages de GRAZIELLA.

Cet épisode, qui forme tout un roman, a pour titre : **FIOR D'ALIZA.**

la caravane eût facilement traversé les sables et gagné sans accident le Sénégal.

Vers les deux heures, on obéit aux officiers. Marie d'Esparville avait accompli ce second miracle. Elle s'était promenee longtemps sur le pont ; sa voix toute puissante avait de nouveau relevé tous les courages ; il n'était personne qui échappât à l'influence de sa beauté, de sa confiance en Dieu. Les plus sauvages natures s'adouciaient soudainement à son approche ; les vieux loups de mer la saluaient avec respect, et disaient sur son passage :

— C'est le bon ange de la Méduse !

On se remit donc à l'œuvre. Les embarcations furent réparées et descendues le long du bord. On jeta à la mer les mâts de hune, excepté le petit, qu'on ne put dépasser, les vergues, la baume, toutes les pièces de bois qui composaient la drôme, des barriques vides, et l'on se livra activement à la construction du radeau.

La marée arriva. Ce fut comme le signal de nouveaux efforts pour tenter de remettre à flot la frégate. L'équipage, docile maintenant au sifflet et aux encouragements de ses chefs, déployait une ardeur plus qu'humaine.

Les soldats, de leur côté, et les simples passagers avaient mis la main à la besogne, comme s'ils n'eus-

sent jamais fait autre chose de leur vie. Ils se surexcitaient les uns les autres et répétaient en chœur le refrain de la chanson des matelots pour s'aider au travail.

C'était Jacques Fauque qui entonnait les couplets ; en ce moment d'exaltation et de solennel enthousiasme, l'hymne des travailleurs semblait bien plutôt une prière suprême qui montait à Dieu, un cri de miséricorde, tout rayonnant d'espérance et de foi.

Comme si ce cri eût été entendu, la frégate ne tarda pas à osciller sur sa quille ; un premier ébranlement eut lieu, et elle évita doucement sur sabord.

En sentant tressaillir la carcasse du navire, les naufragés poussèrent une exclamation de joie et continuèrent à virer un cabestan avec une nouvelle vigueur.

Il y eut un moment où, voyant les hommes épuisés de fatigues, ralentir leurs efforts, les deux prêtres, qui se tenaient à genoux sur la dunette, se dépouillèrent de leurs soutanes et, s'élançant au milieu des hommes, saisirent chacun une barre d'aspect et virent à leur tour.

A cette secousse magnétique, les travaux reprirent un nouvel élan.

Mais la fatigue revint bientôt, et avec elle le découragement. Ce fut le tour des officiers de se de-

vouer. Quittant le porte-voix et cessant de commander, ils se firent manœuvres pour donner l'exemple.

Durant ce temps, on ne cessait d'implorer sur la dunette pour le salut de la Méduse. Les femmes, au nombre de dix-huit, s'étaient réunies en cet endroit pour demander à Dieu de faire un miracle en leur faveur. Agenouillées et les mains jointes, elles levaient vers le ciel leurs yeux humides de larmes, tandis que les petits enfants, groupés au milieu d'elles, récitaient les oraisons que leur avaient apprises leurs mères.

La famille d'Esparville aussi était là. Les trois sœurs serrées l'une contre l'autre, imploraient tout haut la vierge Marie, à laquelle madame d'Esparville, qui tenait son petit enfant dans ses mains, semblait offrir un holocauste pour le salut de tous.

L'équipage, cependant, tombait de lassitude ; les officiers eux-mêmes, impuissants à relever le moral de leurs hommes, abandonnaient la tâche presque désespérée maintenant de sauver le navire. Sans Marie d'Esparville, une fois encore on eût tout quitté pour ne plus songer qu'à soi.

Mais tout-à-coup, — une inspiration du ciel la guidait bien certainement, — la belle et courageuse jeune fille s'arracha d'entre les mains de ses sœurs, et s'approchant du cabestan :

— Mes amis, s'écria-t-elle d'une voix qui allait au cœur, pourquoi perdre tout espoir ? Nos efforts tout à l'heure, n'ont-ils pas été couronnés de succès ? Tâchez de surmonter la fatigue qui vous accable et continuez de travailler. Le travail est une prière qui plaît à Dieu, et qu'il ne peut manquer d'exaucer. Je ne suis pas bien forte, mais s'il ne faut que vous donner l'exemple, me voici.

En disant ces mots, elle s'élança sur le cabestan.

Mademoiselle, dit Jacques Fauque, votre place n'est pas ici. Il est inutile de vous fatiguer, touchez seulement ce câble du bout du doigt, cela nous portera bonheur.

La jeune fille étendit la main.

Ce fut assez. Tout le monde retrouva son ardeur, et bientôt on eut le bonheur de voir la Méduse éviter d'une manière sensible. On redoubla ; elle évita alors entièrement et présenta son avant au large.

Elle était presque à flot. Malheureusement on fut obligé de cesser des travaux, la mer commençait à descendre.

Mais le temps était beau, la brise favorable ; peut-être le lendemain, à la marée montante, pourrait-on achever de sauver la frégate.

(La suite au prochain numéro.)

Dernières Nouvelles.

Turin, 14 janvier. — Le Parlement italien est convoqué pour le 28 janvier.

« Il n'y aura pas de discours royal à la réouverture du parlement. Ce sera une continuation de la session interrompue le mois dernier et non une session nouvelle. »

New-York, 2 janvier. — Le président Lincoln a signé la loi qui admet la Virginie occidentale, comme Etat distinct dans l'Union.

Un combat sanglant a eu lieu le 30 décembre, près de Mirtresboro, dans le Tennessee. Les fédéraux, victorieux au centre, ont fait reculer leurs adversaires d'un mille de distance. Leur aile gauche, qui a forcé les retranchements confédérés, a éprouvé des pertes énormes. Quatre régiments fédéraux ont perdu la moitié de leurs soldats et tous leurs officiers. Trois généraux fédéraux ont été blessés. Les confédérés ont eu deux généraux, Cheatam et Raines, tués. — Havas.

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PÂTE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrrouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. — (Médaille d'or en 1845.) La PÂTE PECTORALE de GEORGÉ, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28-30, rue Tailboul. Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger. (565)

L'Illustration, malgré les concurrences qui ont surgi dans ces dernières années et qui n'ont fait que la copier, est toujours le premier de nos journaux illustrés.

L'Illustration est véritablement le Moniteur hebdomadaire des événements des deux mondes. Par ses gravures, elle reproduit immédiatement et rend visibles aux yeux de ses abonnés les événements qui s'accomplissent en France et à l'étranger.

Seul journal politique illustré, l'Illustration

n'est pas, comme les autres feuilles que son succès a fait naître, empêchée à chaque instant pour la reproduction d'événements qui touchent à la politique; sa rédaction, confiée à des plumes exercées, en s'adressant au foyer, à la famille, est à la hauteur des premiers recueils littéraires. — Revue littéraire et politique en même temps que journal illustré, l'Illustration est la seule publication de ce genre vraiment complète, vraiment universelle.

L'Administration offre à tous les nouveaux souscripteurs les primes suivantes, déjà remises aux anciens abonnés :

1° Paris nouveau, dont cinq numéros ont paru, envoyé gratuitement et franco à tout nouveau souscripteur d'un an. Le n° 6 de cette publication est sous presse ;

2° Les Noces de Cana, d'après le tableau de Paul Veronèse, magnifique gravure délivrée gratuitement dans les bureaux; par messagerie : 2 fr. 50 cent. pour frais d'emballage et de transport.

Nouvelles primes offertes à tous les abonnés de l'Illustration, anciens ou nouveaux :

1° Œuvres nouvelles de Gavarni : Par-ci-par-là, et Physiologies parisiennes, splendide collection de 100 sujets, tirés sur chine par Lemercier, formant un magnifique volume d'étrennes grand in-4° colombier, relié en maroquin et dore sur tranche, 50 fr. au lieu de 120 fr.; 3 fr. en sus pour l'envoi franco dans une caisse, pour la France continentale. Les souscripteurs de l'étranger devront la faire réclamer par leurs correspondants ;

2° Chansons de Nadaud, avec la musique, éditées par Rougel; 4 fr. le volume au lieu de 6 fr. Les 8 volumes formant la collection, 30 fr. au lieu de 50 fr.;

3° Le Parthénon de l'histoire, devant former 6 beaux volumes, publiés simultanément en 100 livraisons, format royal in-4°, papier velin, de 400 pages chaque volume. Cet ouvrage, enrichi de plus de 1500 gravures, publié sous la direction de M. J. Armengaud, imprime avec le plus grand luxe par MM. Ch. Lahure et C^o, et édité par MM. Hachette et C^o. Prix de la livraison, 2 fr. 25 au lieu de 5 fr.

Deux livraisons par mois. Toute demande de l'une ou de l'autre de ces primes ainsi que celle d'abonnement devra être adressée franco, avec un bon sur la poste, ou un mandat sur Paris à l'ordre de MM. Auguste Marc et C^o, rue Richelieu, 60, à Paris.

On souscrit également chez tous les libraires de France et de l'étranger.

Trois mois : 9 fr. — Six mois : 18 fr. — Un an : 36 fr.

BOURSE DU 13 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 70 05.
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 98 50

BOURSE DU 14 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 69 80
4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 98 25

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1852, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

A VENDRE

TRÈS-BEAUX CHARNIERS DE CHÊNE.

A 50 fr. le mille de 1 m. 50 c.
A 55 fr. — de 1 m. 66 c.
Pris sur place. (Très-belles routes.)

S'adresser de suite, pour ne pas éprouver de retard dans la livraison, au sieur CLAIRAMBAULT, garde de la Maison de Chozé, commune de Cizay, ou au sieur BIETTE, fendeur à Mollay. (18)

A VENDRE OU A LOUER

DE SUITE,

UNE MAISON,

Située à la Croix-Bourdon, ancienne levée de St-Lambert, avec cour et jardin.

S'adresser à M. CHIVERT, rue Beau-repaire, 3. (20)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Actuellement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

On louera avec la maison : DEUX CAVES, à tenir 200 pièces de vin, et TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Ou pour la St-Jean,

DEUX MAISONS, avec magasins, écuries, remises et greniers, le tout dans un seul tenant, sur les Ponts, maison Duvau-Girard fils. (447)

Supériorité incontestable. — Contrefaçon condamnée.

ÉCLAIRAGE A LA LUCILINE

Ce nouveau liquide, sans odeur, remplace avec avantage le gaz et l'huile, et offre plus de 50 0/0 d'économie sur l'huile de colza, et 200 à 300 0/0 sur la bougie et la chandelle. Différent du schiste, il en a le pouvoir éclairant et ne produit pas de flammèches.

LAMPES AVEC BECS ÉPROUVÉS ET BRÉVETÉS.

A. COHEN et C^o, rue d'Hauteville, 66, Paris.

Détail : M^o LELONG, boulevard Bonne-Nouvelle, 51. (25)

A VENDRE

Une AMÉRICAINE toute neuve.

S'adresser à M. CHOISNET, charpentier, place St-Michel, (14)

BIDIER-CHAMPNEUF

Reçoit des TRUFFES du Périgord, tous les jeudis; tient conserves de toutes sortes : asperges, champignons, sardines, etc. (16)

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tassés. — C'est donc cinq tassés pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1° vive et transparente coloration; 2° économie de moitié; 3° qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens licite de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes ptes étrangères. — Il est renfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodés pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

Librairie de FIRMIN DIDOT frères, fils et C^o, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob, à Paris.

NOUVELLE SOUSCRIPTION.

DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE,

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET GENS DE LETTRES, — SOUS LA DIRECTION DE M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION,

SEIZE VOLUMES, gr. in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à 2 colonnes, renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'ouvrage complet : 195 francs.

Les 16 forts volumes grand in-8° à 2 colonnes seront publiés en 65 semaines, au prix de 3 fr. le numéro. — Ainsi, en sacrifiant 3 fr. pendant 65 semaines, on deviendra possesseur de ce vaste répertoire des connaissances usuelles. — L'ouvrage étant entièrement terminé, aucun retard n'est possible, et le nombre des volumes ne peut être dépassé.

Un autre mode de souscription existe : les personnes honorablement connues pourront recevoir immédiatement l'ouvrage complet en adressant à MM. FIRMIN DIDOT frères, fils et C^o, la somme de 65 fr. en espèces ou en valeurs payables à présentation, et leurs deux billets à ordre de 65 fr. chacun, payables à six et douze mois de date. — Tous les libraires de la France et de l'étranger peuvent offrir la même facilité de paiement.

On souscrit également, à Saumur, au bureau de notre journal et chez M. Gaultier, libraire.

En envoyant cinq francs, en un mandat sur la poste, à l'ordre de M. COURTOIS, directeur de

L'HISTOIRE DES COMMUNES DE FRANCE,

8, rue Rochechouart, à Paris,

Sur le prix du 1^{er} volume, le souscripteur recevra successivement toutes les livraisons du 1^{er} volume de cet ouvrage,

VÉRITABLE MONUMENT NATIONAL

Élevé à toutes les GLOIRES de la FRANCE.

Prime accordée aux souscripteurs jusqu'au 31 janvier 1862.

Chaque souscripteur recevra en outre, à titre de prime, pour vingt francs de livres à son choix et par lui désignés, ou de musique ou de gravures.

On reçoit le prospectus en envoyant 60 centimes en timbres-poste, et une livraison en envoyant 3 francs.

Vient de paraître. — 4^e édition.

HISTOIRE ABRÉGÉE

DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

PAR ADOLPHE HUARD

Membre de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Ouvrage honoré des souscriptions de :

S. M. l'empereur Napoléon III; S. M. l'impératrice, de S. E. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes et de S. E. le Ministre de l'Intérieur.

Un beau volume in-18 raisin de 432 pages, illustré de gravures représentant la Famille impériale.

Prix : 2 francs.

En vente chez MM. CH. AUBESSARD ET BÉRARD, libraires-éditeurs, rue Guénégaud, 8, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger.

Saumur, P. GODET, imprimeur.